



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE MISE EN PLACE
D'UNE BENNE SUR LE DOMAINE PUBLIC RUE DE
BEAUMONT**

Arrêté de police N°74/2020 (ST) du 14 octobre 2020

Le Maire de la commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande écrite formulée par Madame Ahlwarth Marie Jeanne de mettre en place une benne sur le domaine Public face au N° 32 de la rue de Beaumont 59287 Guesnain dans la but d'effectuer le retrait de gravats.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

ARTICLE 1 Madame Ahlwarth Marie Jeanne est autorisée à faire installer une benne de manière provisoire face au N° 32 de la rue de Beaumont 59287 Guesnain du lundi 26 au vendredi 30 octobre 2020 inclus.

ARTICLE 2 L'implantation devra respecter les prescriptions suivantes :

- Un passage libre devra être maintenu le long du trottoir afin de permettre le passage des piétons. Le cas échéant, une déviation devra être mise en place pour orienter les piétons sur le trottoir d'en face.
- La benne ne devra en aucun cas déborder sur la chaussée
- Durant les travaux, des panneaux de signalisation informeront les usagers de la présence d'un obstacle

ARTICLE 3 Toutes dégradations éventuelles causées à la voirie seront portées à la charge du permissionnaire.

ARTICLE 4 Madame Ahlwarth Marie Jeanne domiciliée 07 rue du Bearn Batiment 02 porte 434 /60000 Beauvais
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun de l'application du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN,
Le 14 octobre 2020

Le Maire,
Maryline Lucas